

*Questions orales*

déroulent au Centre des congrès dans le dossier constitutionnel?

[Traduction]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué hier, et comme l'ont laissé entendre tous les premiers ministres à l'issue de leurs réunions hier, des progrès ont été réalisés sur plusieurs points. Il reste encore de nombreuses questions difficiles à régler. Même si certains progrès ont été réalisés ici et là, l'accord ne sera pas approuvé tant qu'il n'y aura pas consensus sur l'ensemble des questions.

Selon les dernières nouvelles que j'ai reçues juste avant mon arrivée à la Chambre, les discussions se poursuivent, l'ambiance est excellente, et les premiers ministres travaillent d'arrache-pied. Nous espérons que d'autres progrès seront réalisés aujourd'hui. Une fois toutes les questions réglées et l'accord accepté, nous serons en mesure, espérons-le, de vous annoncer de bonnes nouvelles. C'est ce que nous espérons.

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, tout en comprenant les réserves qu'a le vice-premier ministre et les raisons qui les sous-tendent, j'aimerais lui demander s'il peut néanmoins nous fournir quelques renseignements sur les ententes qui auraient été conclues au sujet de la composition d'un Sénat réformé et élu?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je ne peux que me reporter aux déclarations faites dans les journaux qui, à mon avis, reflètent bien la situation. Il serait inopportun de ma part de faire des commentaires sur une question en particulier parce que, vraisemblablement, tant qu'il n'y aura pas entente sur un ensemble de questions, les premiers ministres ne seront pas tous disposés à signer l'accord.

J'aimerais bien pouvoir vous donner le plus de renseignements possibles à ce sujet, mais je crois que le député sait très bien que, à cause de la nature des discussions, les choses peuvent changer d'une minute à l'autre. Toutefois, je tiens à répéter que tous les participants sont fermement déterminés à mettre l'unité du pays en priorité. Les négociations se déroulent bien. Les premiers

ministres travaillent d'arrache-pied et je suis certain que, compte tenu de l'atmosphère de travail, les discussions porteront fruit. Je suis certain que tous les députés de la Chambre partagent ce point de vue.

\* \* \*

**LES SALAIRES**

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le ministre a dit que nous devons tous lutter contre l'inflation en réduisant les pressions exercées par l'accroissement des prix de revient, qui font augmenter les prix, et que les charges salariales constituaient de loin les plus fortes de ces pressions.

Pourquoi le ministre s'attaque-t-il aux charges salariales, qui ont en fait baissé de 3,4 p. 100 en termes réels au cours des années 80, au lieu de s'en prendre aux primes des cadres de sociétés d'État comme le CN, qui sont passées de 40 000 \$ à 80 000 \$, ou à l'augmentation de 40 000 \$ accordée au gouverneur de la Banque du Canada, M. Crow portant son traitement à 93 000 \$? Convient-il de laisser les riches s'enrichir à ce point alors que les pauvres, les travailleurs de notre pays, se font constamment écraser?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je voudrais signaler au député que les hausses salariales dans toute la fonction publique, même aux niveaux supérieurs, c'est-à-dire ceux de sous-ministre, ont été en moyenne de 4 à 4,2 p. 100. Les ministres et les députés ont reçu des augmentations de 1 p. 100 inférieures au taux d'inflation au cours des sept à neuf dernières années. J'estime que le gouvernement fédéral fait manifestement preuve d'initiative dans la lutte contre l'inflation.

Le député a parlé de certaines sociétés d'État. Or, il sait pertinemment que les règles régissant l'augmentation de la rémunération des cadres supérieurs au sein des sociétés d'État sont fondées sur des comparaisons avec le secteur privé et qu'elles sont examinées par un comité consultatif désigné, qui existe depuis huit ou dix ans. À mon avis, c'est un moyen valable de fixer les taux de traitement des cadres supérieurs des sociétés d'État.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Cela renforce mon argument, monsieur le Président: une étude récente de Towers Perrin révèle que les cadres supérieurs canadiens se classent deuxièmes dans le monde pour ce